



Direction Générale des Services

Conseil municipal du 10 décembre 2025 DELIBERATION

Rapporteur : Monsieur le Maire

Secrétaire de séance : M. Stéphane LARTIGUE

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 28
Nombre de votant-e-s : 32

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, Mme Brigitte ROSSI, Mme Anne BARBET, M. Stéphane LARTIGUE, M. Nicolas MALEIG, Adjoints,
Mme Chantal LECOMTE, M. Philippe GARROTÉ, Dominique QUEHEILLE, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, Mme Céline BODET, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine SALLE, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE, Mme Monique ASSO, M. André LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ, Mme Carine NAVARRO, M. Jean-Paul PORTESSSENY, M. Jacques MAISONNEUVE, Mme Yona TORCAL, M. Clément SERVAT, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

- M. Jean CONTOU-CARRÈRE donne pouvoir à M. Philippe GARROTÉ,
- M. Iñaki ECHANIZ donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ,
- Mme Françoise STIOPHANE donne pouvoir à Mme Marie SAYERSE,
- M. Daniel LACRAMPE donne pouvoir à M. Clément SERVAT.

Était absent :

- M. Pierre BAHOU

34 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT AU SEIN DU SERVICE RENOUVELLEMENT URBAIN – CADRE DE VIE - MAINTENANCE VOIRIE

Il est exposé à votre assemblée qu'un agent titulaire de la collectivité a été reçu au concours d'agent de maîtrise. La nomination à ce grade lui permet une évolution de carrière ainsi que dans les missions confiées.

S'agissant d'un concours, la nomination peut intervenir dès lors que les emplois sont créés par le Conseil Municipal.

Dans le cadre de la réorganisation des services techniques, il est proposé la **création d'un emploi permanent à temps complet de responsable d'équipe adjoint relevant de la catégorie hiérarchique C et du cadre d'emplois des Agents de maîtrise.**

La durée hebdomadaire de travail est fixée à 35 heures.

La rémunération sera fixée dans l'acte d'engagement par le Maire ou son représentant en référence aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des Agents de Maîtrise.

La rémunération afférente à cet indice suivra l'évolution du point d'indice de la Fonction Publique Territoriale. En outre, la rémunération comprendra les primes et indemnités prévues pour le cadre d'emplois correspondant.

La modification du tableau des emplois prendra effet au **1^{er} février 2026**.

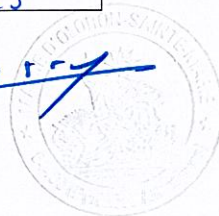
Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la création d'un emploi permanent d'agent de maîtrise à temps complet pour exercer les missions de responsable d'équipe adjoint au sein du service Renouvellement urbain- Cadre de vie- Maintenance Voirie à compter du 1^{er} février 2026 comme énoncé ci-dessus,
- **INSCRIT** les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé, au budget, chapitre 012,
- **MODIFIE** le tableau des effectifs en ce sens.

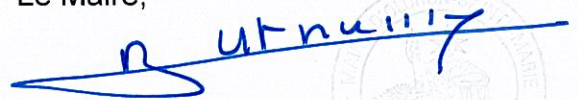
Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 10 décembre 2025.

Suivent les signatures.-

AFFICHÉ LE 12/12/2025



Le Maire,



Bernard UTHURRY

